



La Conférence Régionale Santé et Autonomie **CRSA**

3 clés de compréhension
pour les représentants des usagers

Clé n°1
à quoi sert la CRSA ?

En Nouvelle-Aquitaine, la CRSA "Grande Région" a été installée le 11 juillet 2016 (4ans + 1 an de prolongation)

Président Bertrand Garros

- Emet des propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région et sur les territoires
- En charge d'émettre des avis publics sur le Projet Régional de Santé et organise des débats publics sur les questions de santé
- Lieu de concertation et d'échanges mutli-acteurs



Clé n°2
Quel est le
fonctionnement
de la CRSA



CRSA

Quelle organisation?

A quoi sert-elle?

Assemblée Plénière
119 T - 195 S

Collège 1
Collectivités territoriales

Collège 2
Usagers de services de santé et médico-sociaux

Collège 3
Conseils Territoriaux de Santé

Collège 4
partenaires sociaux

Collège 5
acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale

Collège 6
acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Collège 7
offreurs de service de santé

Collège 8
personnes qualifiées

Associations agréées
9 T - 18 S

P. Agées
5 T - 10 S

P. Handicapées
5 T - 10 S

Assos précarité
2 T - 4 S

Assos santé environnement
1 T - 2 S

57 Représentants

9 Représentants

Les associations d'usagers siègent dans 3 collèges (2-5-6)

PA = Personnes Agées
PH = Personnes en situation de Handicap

T = Titulaire - S = Suppléant

Clé n°3
Quels sont les rôles et les missions des commissions spécialisées ?



Clé n°3

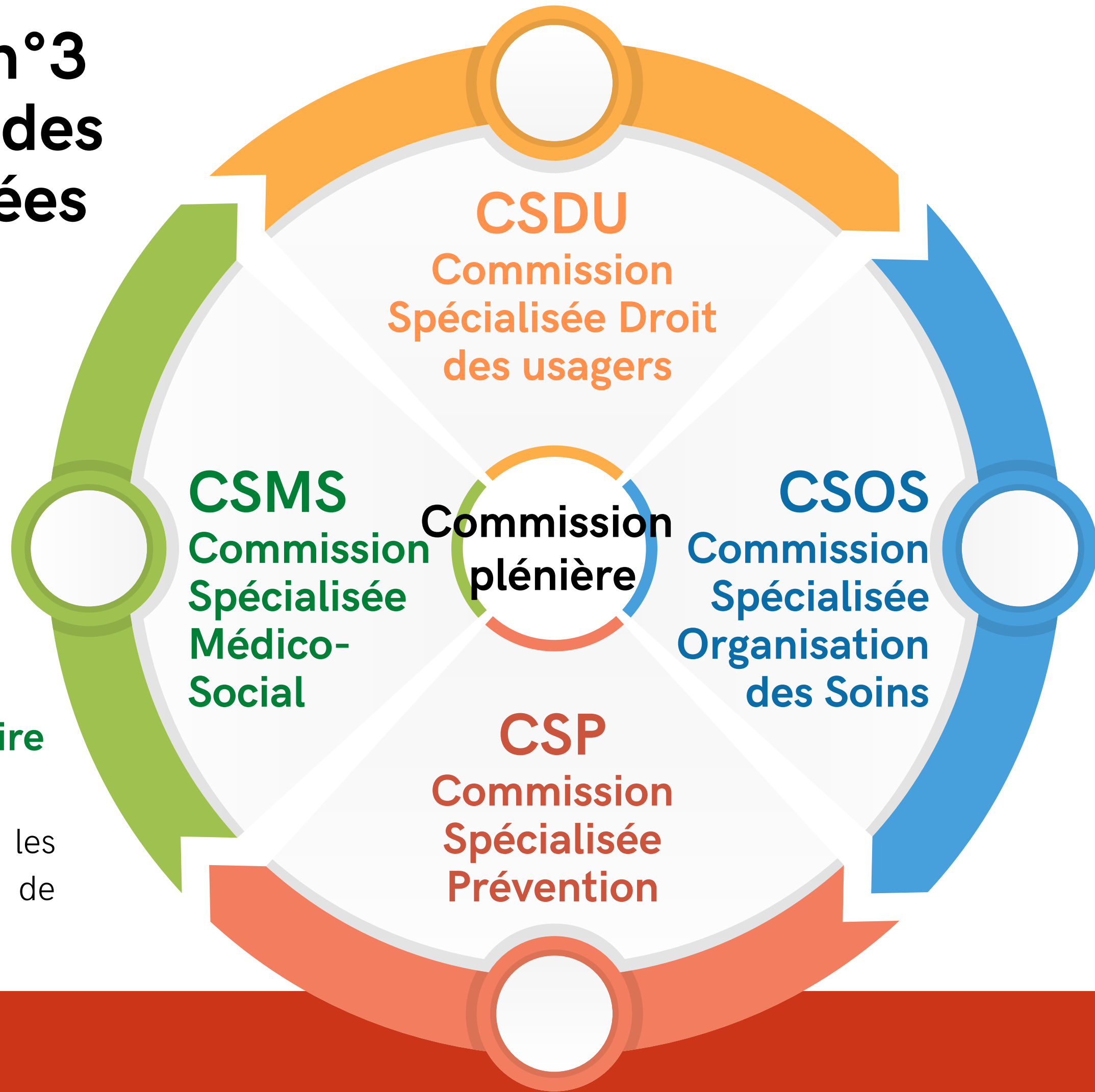
Rôle et missions des commissions spécialisées

CSDU 13 membres (6 issus du collège 2 associations agréées PA, PH)

Evalue le respect des droits des usagers, formule des propositions d'actions, élabore un rapport spécifique sur le respect des droits ; l'accès aux soins pour tous, la qualité de la prise en charge sanitaire et médico-Sociale.

CSOS 44 membres (seulement 2 RU titulaires associations agréées, 1 titulaire PA et 1 titulaire PH).

Les autres membres représentent les Fédérations, les unions de professionnels de santé, les Conseils de l'Ordre, les élus;



Clé n°3

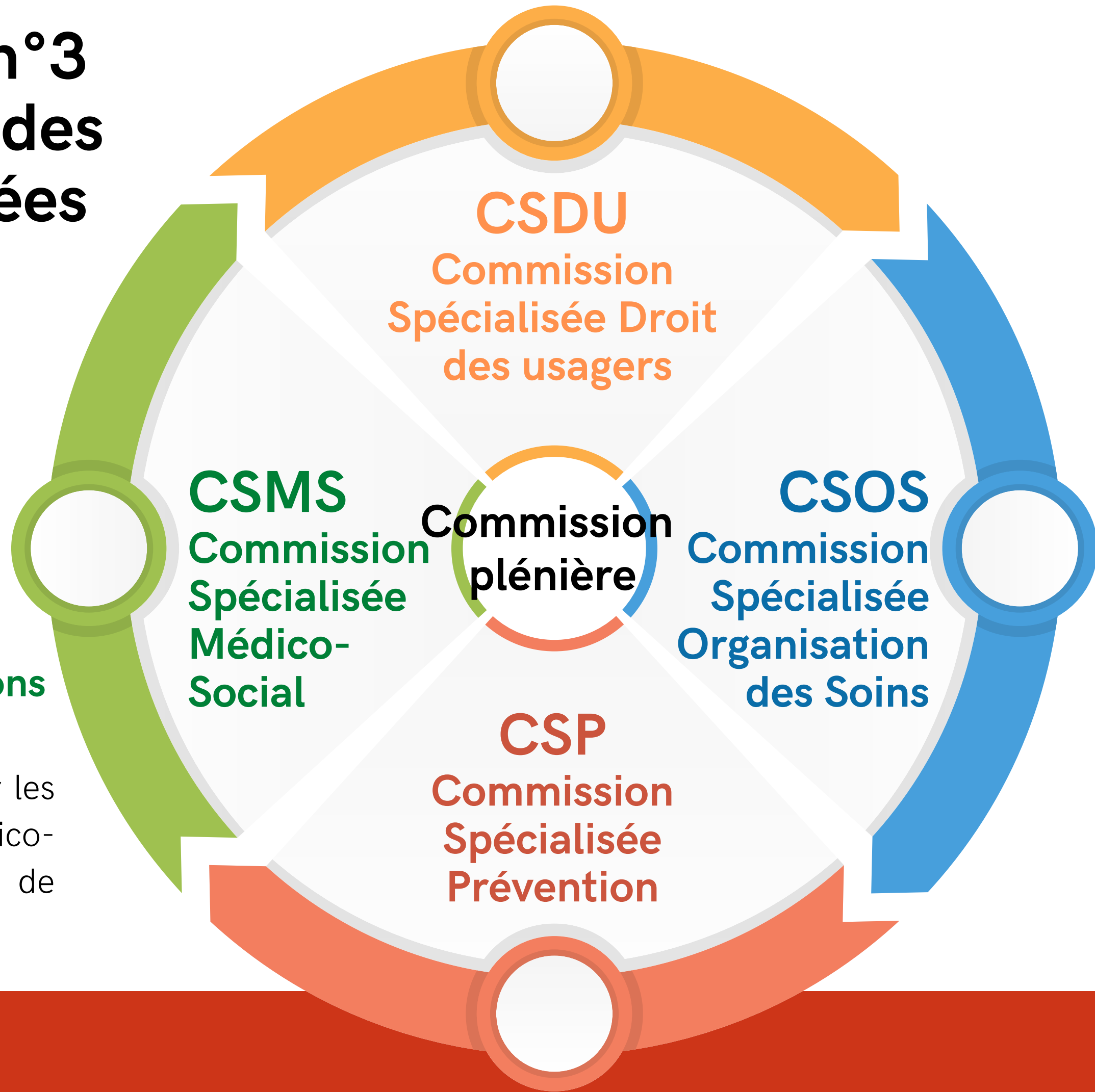
Rôle et missions des commissions spécialisées

CSP 30 membres (4 issus du collège 2 associations agréées PA, PH)

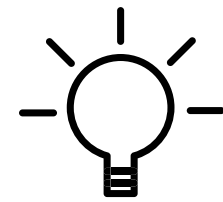
La commission spécialisée de prévention s'attache plus spécifiquement à formuler des propositions sur la politique régionale de prévention notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CSMS 30 membres (2 RU titulaires associations agréées, 1 titulaire PA,1 titulaire PH).

S'attache plus spécifiquement à formuler des avis sur les besoins et les priorités d'action dans le champ médico-social, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

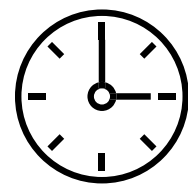


Pour en savoir plus



La documentation

[GUIDE](#) les principaux mandats de Représentation des Usagers du système de santé



2021 année du renouvellement

Toutes les informations sur le site de France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine [ICI](#)



Accompagnement

Revoir le webinaire de sensibilisation [ICI](#)



Candidater à la CRSA

Répondre à l'appel à candidature voir le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine [Cliquez ICI](#)



Suivre toutes nos actualités



Renseignements : 05 56 93 05 92
nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org